

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
COMMUNE DE FONT-ROMEUE ODEILLO VIA
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2021**

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN,

Le DIX-HUIT MARS à 18h00,

Le Conseil Municipal de FONT-ROMEUE ODEILLO VIA, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain LUNEAU, Maire,

Date de la convocation : Vendredi 12 mars 2021.

La séance n'était pas autorisée au public. La retransmission des débats en direct était prévue en suivant le lien internet pour la diffusion en live de ce conseil municipal (<https://www.facebook.com/CommuneFontRomeue>) mais n'a pas pu être suivie par le public en raison de difficultés techniques.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme OMAHSAN Faëza

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14

Ayant pris part aux délibérations : 17

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme ARTIGUES Inès – Mme DELIAS Christine - M. DESCLAUX Fabien – M. DOVAL Loïc – Mme GARRABE-POUGET Jeannine – M. LATUTE Jean-Michel - Mme LEBECQ Michelle - Mme LE TOAN BARES PhongLan - M. LUNEAU Alain – Mme NOLIN Claire – Mme OMAHSAN Faëza – M. PEREZ Julien - Mme PIERA Martine –M. RIFF Michel

ABSENTS EXCUSÉS :

M. BOSSELUT Rodolphe - M. DÉMELIN Jean-Louis - M. PONSAS Serge - Mme LARROZE Rachel –

ABSENTE :

Mme NGUYEN Liliane

AVAIENT PROCURATION :

Mme LE TOAN BARES PhongLan de M. DÉMELIN Jean-Louis.

Mme ARTIGUES Inès de Mme LARROZE Rachel.

Mme ARTIGUES Inès de M. BOSSELUT Rodolphe.

DEL-2021-029- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU TRESORIER DE LA COMMUNE POUR L'ESPACE SPORTIF COLETTE - BESSON ET LE GOLF (Budget 307).

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recettes à recouvrer et l'état des restes à payer pour:

- le budget annexe de l'Espace Sportif Colette – Besson et du Golf.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui avait été prescrit de passer dans ses écritures;

Considérant que rien ne s'oppose à l'approbation des comptes de gestion du Trésorier de la Commune;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire;

- statuant sur l'exécution du budget général de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et sur l'ensemble des budgets annexes sus - indiqués;

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives de chacun de ces budgets;


Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle de sa part de sa part ni observation ni réserve.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Fait à Font-Romeu – Odeillo – Via,
le 18 mars 2021


Le Maire,
Alain LUNEAU

